

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-288400039-20241218-A24_188-AR

19 DEC. 2024

Mis en ligne le

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

2024/207

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 18 décembre 2024

Tel. 04.32.44.89.30

N° 24/188

**Arrêté du Président portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen
professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités
physiques et sportives principal de 2^{ème} classe
Session 2025**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2011-792 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2011-605 susvisé,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours »,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

19 DEC. 2024

Mis en ligne le

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

Vu l'arrêté n° 24-104 du 17 juillet 2024 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Provence-Alpes Côte d'Azur d'un examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe – session 2025,

ARRÊTE

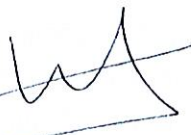
Article 1 : La liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe – session 2025 établie le 18 décembre 2024 figure en annexe du présent arrêté.

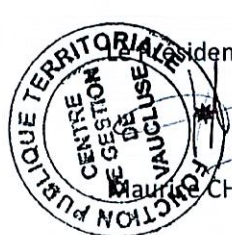
Article 2 : Parmi ces candidats, les personnes dont les noms figurent ci-dessous ne seront autorisées à concourir que sous réserve de produire les justificatifs demandés par le service instructeur, au plus tard le 16 janvier 2025 (date de la première épreuve, au premier appel) :

Nom	Prénom
COULONVAL	Alexandre
ROUSSON	Nicolas

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président,

Maurice CHABERT.



REÇU EN PREFECTURE

1e 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-288400039-20241218-A24_188-AR



Annexe de l'arrêté n° 24-188 du 18/12/2024
portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen
professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial
des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe
Session 2025

(47 inscrits)

Nom	Prénom
ABERKANE	Ali Brahim
ABRUZZO	Sylvain
AGNIEL	Clio
AUDOUARD	Fany
BARDAILLE	Sebastien
BARIOZ	Ingrid
BEGHOUACH	Ralde
BONETTI	Alexandre
BOUDRY	Frederique
BOURDIN	Yannick
BOURON	Camille Louise
BRUNELLE	Reynald
CHARLES	Aurélien Jean Raphaël
CHEVALME	Clément
CHOCHOY	Elise Nicole Simone
COBIAN	Cindy
COULONVAL	Alexandre
DEPALLE	Stéphanie Aline
DEVAUX	Ghislain
DICRISTO-LABBE	Jennifer
FAVIER	Amélie
FIASCHI	Jérôme
FOURNIER	Remi
FUSCO	Filomena
GALLOIS	Anne Sophie Mélanie
GHEDJATI	Mhedi
GONDY	Vincent
HADOUX	Valentin
HUSSON	Samia
LABAU	Stephan
LAMATINA	Fabien
MAGAND	Paul
MARTINOT	Guillaume
NARDIN	Pierre
NASELLI	Benjamin

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-2884 00039-20241218-A24_188-AR

PONS	Audrey Patricia Giliane
PONTANIER	Marie Caroline Adeline
REYMOND	Adeline Wanda
RODRIGUEZ	Sophie
ROUSSON	Nicolas
ROUTIER	Sébastien Bruno Laurent
SADOUDI	Jahid
SAULIAN	Didier
TAVERNIER	Florimond
TEDESCO	Thomas Alain
THUEUX	Xavier
VINCENT	Gregory